

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT



Objet : Subvention sollicitée par Mésolia pour la construction de 5 logements sociaux Avenue Petithomme Lafaye – Notre Dame de Sanilhac à Sanilhac-

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

Vu la délibération du 4 février 2021 relative au règlement d'intervention de l'agglomération en faveur du logement social,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 du conseil communautaire déléguant au Président l'accord de subventions aux organismes de logements sociaux dans le respect des principes définis par le conseil communautaire,

Considérant que ces 5 logements s'ajoutent à 15 logements déjà programmés sur la même parcelle pour lesquels le Grand Périgueux a octroyé une subvention de 22.500€ par décision DEC027-2019 du 5 juin 2019,

Considérant que l'opération de Mesolia répond aux critères du dispositif de soutien au logement social par l'agglomération, à savoir :

- Une localisation privilégiée, à proximité, des services, des commerces et du réseau Péribus, en continuité d'une première tranche de 15 logements sociaux déjà propriété de Mésolia,
- La recherche de mixité sociale avec 2 logements financés en PLUS (loyers sociaux intermédiaires) et 3 logements financés en PLAI (loyers sociaux les plus bas),
- Une typologie de logements permettant l'accueil de familles, de personnes âgées ou jeunes,
- Une performance environnementale de la RT 2012 avec des logements économes en énergie,

Considérant que, conformément au règlement d'intervention de l'agglomération, la commune de Sanilhac, par délibération du 3 décembre 2018, soutient également la construction de ces 20, logements, dont les 5 supplémentaires objets de la présente décision, avec la rétrocession du foncier d'une valeur de 121 120 € à la valeur symbolique de 10 €,

DECIDE :

Article 1er : d'accorder une subvention de 1 500 € par logement à Mésolia, soit une subvention totale de 7 500 €

Fait à Périgueux, le

05 MARS 2021



Le Président
Jacques AUZOU

Annexe 1 : fiche descriptive de l'opération**Construction de 5 logements sociaux supplémentaires – Avenue Petithomme Lafaye – Notre Dame de Sanilhac à Sanilhac– Mésolia (complément portant la 2^{ème} tranche à 20 logements au lieu de 15 initialement prévus)**

- Cette opération est située proximité des services et des commerces. Les logements sont également à proximité immédiate des lignes R10, E6 et E7 de Peribus. Cette opération vient compléter sur ce site la construction de quinze logements individuels réalisés par Mésolia et mis en service en 2018.
- Cette opération complémentaire regroupe 5 logements individuels, de typologies variées : 4 T2, 7 T3 et 4 T4 : ils permettent donc l'accueil de structures familiales très différentes.
- Les logements seront alimentés par le gaz de ville pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire. En complément, chaque logement sera doté de panneaux photovoltaïques. Les logements seront par ailleurs également conçus avec des douches à l'italienne, permettant l'attribution de logements à personnes âgées ou à mobilité réduite. La robinetterie et les appareils sanitaires seront économes en eau et en énergie (conformément au cahier des charges Mésolia).
- L'opération est composée comme suit :

Type de logements	Forme	Nombre de logements			Surfaces habitables (m2)	Loyer mensuel (€)	
		PLAI	PLUS	TOTAL		PLAI	PLUS
T2	individuel	3	1	4	51	252	284
T4			1	1	90		475

- Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Dépenses HT		Ressources
Travaux (y compris VRD)	516 751 €	Etat (PLAI)	17 100 €
Honoraire	66 213 €	CA Grand Périgueux	7 500 €
Valorisation charge foncière (proratisé au 5 logements supplémentaires)	30 277 €	Commune de Sanilhac (apport du foncier proratisé au 5 logements supplémentaires)	30 277 €
		Prêt CDC	495 166 €
		Département de la Dordogne	3 000 €
		Fonds propres	60 198 €
TOTAL TTC	613 241 €	TOTAL	613 241 €